PROJET [1] DE DÉCLARATION

DU 1er FORUM DE LA DIASPORA MUSULMANE DES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI

"DES RACINES AUX ROUTES"

Nous, représentants des institutions nationales compétentes des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), chargés des questions et des politiques relatives aux communautés musulmanes de la diaspora, participant au **1er Forum de la diaspora musulmane des États membres de l'OCI**, tenu à Ankara, en République de Türkiye, les 8 et 9 septembre 2026, sur le thème **« Des racines aux routes »**;

Exprimons notre sincère gratitude au **Ministère des Affaires étrangères de la République de Türkiye**, à la **Présidence des Turcs de l'étranger et des communautés apparentées (YTB)** et au **Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC)** pour leur initiative louable et leur contribution à l'organisation de ce premier Forum, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République de Türkiye pour leur chaleureuse hospitalité. Nous exprimons également notre reconnaissance aux États membres participants, au **Secrétariat général de l'OCI**, aux institutions concernées de l'OCI ainsi qu'aux organisations internationales participantes, pour leur précieuse contribution et leur engagement en faveur de la réussite du Forum.;

Considérant que les communautés et minorités musulmanes établies dans des États non membres de l'OCI représentent plus d'un tiers de l'**Oumma islamique** ;

Réaffirmons et réitérons notre attachement aux principes consacrés par la **Charte de l'OCI**, et rappelons les résolutions pertinentes adoptées par le **Sommet islamique** et le **Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE)**, notamment la résolution n° **1/51-MM** relative à la protection des droits des communautés et minorités musulmanes dans les États non membres de l'OCI, ainsi que la **Déclaration d'Istanbul** adoptée lors de la 51e session du CMAE, portant sur les droits et le bien-être des communautés musulmanes, l'importance de la cause palestinienne et la nécessité de lutter contre l'islamophobie, la haine religieuse, la discrimination et les stéréotypes négatifs;

PROJET

[1] Projet soumis pour considération

Prenons acte des travaux pertinents menés par le Secrétariat général de l'OCI et les institutions de l'OCI en faveur des communautés et minorités musulmanes, de la cause palestinienne, de la dignité humaine, de l'égalité et de la non-discrimination, ainsi que de la promotion de la modération, de la tolérance, de la coexistence pacifique et de la solidarité sociale ;

Reconnaissons les diasporas musulmanes en tant que communautés et réseaux intergénérationnels entretenant des liens sociaux, culturels, économiques, professionnels ou familiaux avec leurs pays d'origine ou leurs terres ancestrales, tout en constituant une composante à part entière des pays et des sociétés dans lesquels elles résident et auxquels elles contribuent de manière positive ;

Reconnaissons les contributions des diasporas musulmanes au renforcement de la cohésion sociale et à la promotion du développement durable, notamment à travers le partage des connaissances et des cultures, l'entrepreneuriat, l'investissement, l'innovation, les réseaux professionnels, la solidarité humanitaire et une participation civique constructive, ainsi que les rôles essentiels assumés par la société civile et les organisations communautaires, les femmes, les jeunes, les étudiants internationaux, les anciens étudiants, les professionnels et les autres parties prenantes concernées ;

Soulignons que les politiques et les mécanismes de coopération relatifs aux diasporas doivent être fondés sur le respect du droit international, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, des législations des pays d'accueil et du principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, tout en garantissant le respect des droits, des responsabilités et des choix librement exprimés par les communautés de la diaspora;

Convaincus que ce premier Forum constitue une occasion propice d'engager un processus volontaire de dialogue, d'échange d'expériences, d'apprentissage mutuel, de partage des connaissances et de coopération technique entre les institutions nationales existantes des États membres participants de l'OCI, en collaboration, selon qu'il convient, avec le Secrétariat général de l'OCI, les institutions compétentes de l'OCI, les organisations internationales et les autres parties prenantes concernées ;

Prenons acte des délibérations et des échanges qui ont eu lieu au cours du Forum ;

PROJET

Énonçons les considérations suivantes afin d'orienter la coopération volontaire dans les domaines liés aux questions relatives à la diaspora:

1. **Affirmons** notre vision commune des diasporas musulmanes en tant que vecteurs de savoir, de solidarité, de développement et de coopération entre leurs pays d'origine et leurs pays d'accueil ; **reconnaissons** la diversité de leurs parcours, leur dimension multigénérationnelle ainsi que leurs contributions aux sociétés dont elles constituent une partie intégrante ; et **encourageons** le dialogue, le renforcement des liens institutionnels et l'échange volontaire de bonnes pratiques en matière de mobilisation et d'engagement des diasporas.

2. **Rappelons**, conformément aux positions constantes de l'OCI, le caractère central de la cause palestinienne ainsi que les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et à un État indépendant, souverain et géographiquement contigu, établi sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale ; **soulignons** l'unité et l'intégrité du territoire palestinien occupé, comprenant la bande de Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est ; et **soutenons** la protection du peuple palestinien ainsi que l'acheminement sûr, rapide et sans entrave de l'aide humanitaire dans l'ensemble du territoire palestinien occupé.

3. **Reconnaissons** la contribution des communautés de la diaspora musulmane, notamment par l'intermédiaire de leurs organisations et de leurs réseaux, à la sensibilisation du public à la cause palestinienne et au renforcement de la solidarité humanitaire ; et **soulignons** l'importance de favoriser, en la matière, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les institutions nationales concernées.

4. **Exprimons notre profonde préoccupation** face à la persistance de l'islamophobie, de la haine à l'égard des musulmans, de la discrimination, des stéréotypes négatifs, ainsi que des discours et actes de haine visant les musulmans, les textes sacrés de l'islam, les lieux de culte et les institutions communautaires ; et **rejetons** toute association entre le terrorisme ou l'extrémisme violent et une quelconque religion, race, origine ethnique ou nationalité, de telles associations contribuant à la propagation des préjugés, de l'intolérance et de la discrimination, notamment à l'encontre des musulmans.

5. **Prenons note avec satisfaction** des efforts déployés en vue d'améliorer l'accessibilité, la qualité et la coordination des services consulaires, des services

PROJET

relatifs aux documents d'état civil, des informations juridiques et des services numériques destinés aux communautés de la diaspora.

PROJET

6. **Reconnaissons** les contributions économiques, sociales, professionnelles, scientifiques et intellectuelles apportées par les communautés de la diaspora à leurs pays d'origine et d'accueil, lesquelles vont bien au-delà des transferts de fonds ; et **encourageons** l'établissement de liens volontaires et mutuellement bénéfiques entre l'expertise des diasporas et les institutions concernées des États membres de l'OCI.

7. **Reconnaissons** la contribution des organisations de la diaspora au renforcement des communautés locales, à la promotion de la cohésion sociale, à l'amélioration de la prestation des services et à la consolidation d'un engagement constructif au sein de la société dans son ensemble ; et **encourageons** l'échange de bonnes pratiques en matière de gouvernance institutionnelle, de renforcement des liens familiaux et intergénérationnels, de participation des jeunes, ainsi que de préservation du patrimoine linguistique, des valeurs et des traditions, en veillant à la participation active des femmes et des jeunes.

8. **Soulignons** le rôle des étudiants internationaux et des diplômés au sein des communautés de la diaspora et des réseaux internationaux plus larges, en tant que vecteurs du transfert des connaissances, des échanges culturels et de la coopération à long terme ; **saluons** les bourses YTB accordées aux ressortissants des États membres de l'OCI ; et **encourageons** la mise en place de partenariats universitaires, de réseaux de diplômés, ainsi que de programmes de mentorat et d'échanges professionnels, afin de soutenir leur développement et de favoriser le maintien de leurs liens avec leurs pays d'origine et d'études.

9. **Encourageons** la recherche volontaire, le dialogue sur les politiques et l'échange d'informations générales ou accessibles au public concernant les approches institutionnelles relatives aux communautés de la diaspora et à leurs contributions au développement ; **saluons** la création du Forum en tant que première plateforme dédiée à l'apprentissage mutuel et au renforcement des interactions institutionnelles ; et **invitons** les États membres participants intéressés ainsi que les institutions concernées de l'OCI, dans le cadre de leurs mandats et des ressources dont elles disposent, à explorer les possibilités de renforcer les capacités, de promouvoir la coopération technique et de favoriser l'échange de connaissances.

10. **Invitons** les États membres de l'OCI à poursuivre le dialogue, les consultations et les échanges dans ce domaine, ainsi qu'à organiser les prochaines éditions du Forum de la diaspora musulmane, en étroite concertation avec le Secrétariat général de l'OCI.

Fait à Ankara, République de Turquie, le 9 septembre 2026

PROJET